

La Ville de Thouars,  
Ville labellisée d'Art et d'Histoire,  
Territoire à énergie positive, Label 4 fleurs et Terre saine.

Située en Nouvelle Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres, à proximité de Nantes, Angers, Tours, Poitiers, la Ville de Thouars compte environ 15 000 habitants.

**Recrute**  
**un Coordinateur de Voirie**

Titulaire ou à défaut contractuel (CDD 1 an renouvelable)  
à temps complet

**Descriptif de l'emploi :**

Sous l'autorité du Responsable de la Voirie, le Coordinateur de Voirie a pour mission l'optimisation technique des interventions dans le temps et dans l'espace, sur le territoire du Grand Thouars.

**Missions**

- Organiser et proposer la programmation des travaux,
- Appliquer les principes du règlement de voirie en vigueur,
- A la fois éviter l'ouverture de chantiers successifs sur des mêmes sections de chaussée ou de trottoirs,
- Prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir une parfaite reconstruction des parties de voirie concernée,
- Étudier et accompagner la gestion des risques avec les conduites d'opération afin de réduire les nuisances apportées au tiers ainsi que garantir la fluidité du trafic routier,
- Établir et répondre au DT/DICT/DTU au travers du guichet unique,
- Participer à l'élaboration du bilan annuel d'activité du secteur Voirie sous l'égide du Chef de Service,
- Le cas échéant, il sera fondé également à demander la suspension voire l'arrêt des opérations ne respectant pas les règles de sécurité ou les principes de conservation technique de la voirie.

Sa mission relève donc à la fois de la police spéciale de conservation du domaine public routier communal et de l'application du pouvoir spéciale de police de la circulation exercé en commun avec le service ODP de Thouars, compris sur le réseau viaire des villes déléguées.

Il gère l'aspect technique et programmatique de l'ensemble des intervenants impactant la voirie communale :

- En interne :
  - Chantiers Ville ST (Régie ou externalisé)
  - Chantiers Grands Projets Structurants sur le territoire du Grand Thouars
  - Évènements Ville et associatifs

- En externe :
  - Concessionnaires
  - Chantiers Insertion (CCAS)
  - CD79
  - Administrés (Entrée charretière, en particulier...

Les travaux concernés par cette gestion des interventions sont à répartir en quatre catégories :

- **Les travaux programmables à moyen terme :**  
Concerne les opérations intégrées à la coordination, souvent opérations importantes nécessitant une programmation sur un an ou deux : Travaux neuf, de renforcement, de rénovation
- **Les travaux faisant l'objet d'une programmation à long terme :**  
Concerne des travaux dont la période de programmation est supérieure à 2 ans et dont la complexité technique peut-être majeure.
- **Les travaux non prévisibles :**  
A l'opposé des deux précédents points, il s'agit de chantiers dont la programmation est de court terme et peut parfois échapper au processus de coordination habituelle.  
(Modification ponctuelle de réseaux, raccordement, entretien)
- **Les travaux d'urgence :**  
Ne concerne uniquement les actions pour motif de sécurité publique. Elles s'entendent réaliser sans délai (fuite sur réseau sensible, effondrement de chaussée, affaissement ou destruction d'équipement de soutien ou d'ouvrage).

Le coordinateur devra fournir toute information utile au DST ou au Responsable de la Voirie motivant le caractère d'urgence.

Toutes les catégories d'intervenants vont être concernées par cette démarche globale de gestion des interventions, qu'il s'agisse d'intervenants externes ou internes de la collectivité. Pour tous ces intervenants, intégrer la démarche de coordination de travaux supposera vis-à-vis de la programmation de leurs propres interventions, ainsi il devra :

- Identifier les opérations programmées ;
- Identifier les intervenants concernés ;
- Proposer des chantiers communs ;
- Permettre une meilleure information de tous les acteurs et notamment des riverains et usagers ;
- Assister le service ODP dans la définition des arrêtés de voirie ;
- Synthétiser et informer sa hiérarchie sur les aspects critiques de sa programmation.

#### **Savoirs :**

- Connaître les principes généraux Code de la Voirie Routière ;
- Connaître les principes du Code Général de la Propriété des Personnes Publics ;
- Connaître les principes généraux de la prévention en matière de chantier de voirie ;
- Connaître les principes généraux administratives et techniques d'une voirie ;
- Connaître la géographie locale ;
- Connaître le fonctionnement des services Ville et CCT ;

- Être à l'aise avec Word, Excel, messagerie interne, logiciel de cartographie open source ;
- Notions de SIG.

**Savoirs faire :**

- Tenir une réunion et établir son compte rendu ;
- Savoir lire des plans techniques ;
- Savoir écrire une programmation d'opérations et l'exploiter ;
- Des connaissances en logistique de chantier serait un plus.

**Savoir être :**

- Savoir être discret et de sens de la diplomatie ;
- Savoir rendre compte ;
- Objectiver et faire preuve de concision ;
- Être organis(é)e et rigoureux(se)x ;
- Savoir communiquer et pratiquer l'écoute active ;
- Faire preuve d'anticipation et de bon sens.

**Profil :**

- Permis B
- Habilitations électriques souhaitées

**Moyens mis à disposition :**

Téléphone et ordinateur portable, Logiciels dédiés, Véhicule de service.

**Spécificité du poste :**

Astreinte technique et hivernale.

**Conditions :**

Rémunération statutaire sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise (Catégorie C)

**Date limite de dépôts des candidatures :** 18 Mars 2022

**Date du Jury :** Fin-Mars 2022

**Prise de poste souhaitée le :** 15 Avril 2022

**Renseignements complémentaires :**

Monsieur CHHUN Hok Prathana (Directeur Services Techniques et Déchets) 07-86-41-30-13

**Candidatures (lettre de motivation + CV) à adresser par courrier ou par mail à :**

Monsieur le Maire

Hôtel des Communes du Thouarsais

Service des Ressources Humaines

4, rue de la Trémoille - BP 160

79 104 THOUARS Cedex

[rhrecrutement@thouars-communaute.fr](mailto:rhrecrutement@thouars-communaute.fr)